

Conditions de garantie valable à partir du 1er Janvier 2022

JUTZLER AG accorde aux premiers clients finaux ayant acheté des produits de JUTZLER AG, Bahnhofstrasse 6e, 3414 Oberburg, Suisse, par l'intermédiaire d'un revendeur spécialisé agréé, une garantie de cinq ans à compter de la date de facturation, conformément aux dispositions ci-après. Cette garantie volontaire s'applique en plus des droits de garantie légaux dont dispose le premier client final vis-à-vis de son vendeur ou de JUTZLER AG.

Les éventuels autres droits du premier client final vis-à-vis de JUTZLER AG demeurent également inchangés. Cette garantie s'étend exclusivement au domaine de l'habitat privé, dans le cadre d'une utilisation appropriée, et porte sur la qualité des matériaux et des surfaces, sur le fonctionnement des ferrures utilisées, sur le traitement professionnel des matériaux utilisés ainsi que sur la construction. Nous tenons à préciser que, du point de vue de la technique de fabrication, les tolérances pour les meubles ou parties de meubles sont inévitables lors de la production industrielle en série. Si les écarts / tolérances de couleur, de dimensions et de structure se situent dans les normes nationales et internationales, on parle de «caractéristiques propres au produit».

La garantie ne couvre pas les conséquences d'une réparation de dommage ou de défaut par le client lui-même, ainsi que les phénomènes d'usure normaux et les changements de teinte naturels. Toute commande supplémentaire ou modification ne peut être garantie que jusqu'à la date d'expiration à laquelle la fabrication d'une variante de modèle, de teinte, de décor ou d'une version d'article est arrêtée.

Pour pouvoir prétendre à la garantie, les meubles ou parties de meubles doivent être montés dans les règles de l'art. La garantie ne couvre pas les dommages dus au transport qui ne sont pas imputables à JUTZLER AG.

Nous n'accordons aucune garantie sur les accessoires tels que les transformateurs et autres composants similaires, les ballasts électriques ou électroniques, les interrupteurs tactiles électroniques et les ampoules. Pour ces produits, seuls les droits de garantie légaux et d'éventuels autres droits s'appliquent. Sont exclus de la garantie:

- les dommages causés par des produits tiers;
- les phénomènes d'usure normaux et naturels;
- l'usure due à une utilisation excessive ou inappropriée;
- le non-respect des limites maximales de charge et de poids;
- les influences environnementales telles que la sécheresse, l'humidité, la luminosité et les températures extrêmes;
- l'exposition inappropriée à la chaleur, à l'humidité, aux liquides et aux produits d'entretien;
- la destruction ou utilisation intentionnelle du produit à d'autres fins;
- l'utilisation de produits de nettoyage et d'entretien inappropriés;
- les gonflements dus à l'humidité stagnante ou à la condensation;
- les dommages dus à un transport, une livraison, un montage ou un démontage inapproprié ainsi qu'à des modifications inappropriées;
- les altérations du bois massif (déformation, décoloration, fissures, etc.) dues aux conditions ambiantes;
- la possibilité de racheter des modèles de fin de série.

Critères généraux de qualité et d'évaluation:

- l'impression générale harmonieuse à une distance de 2-3 mètres;
- le motif de la réclamation doit sauter aux yeux de toute personne non initiée.

Conditions de garantie entre JUTZLER AG et un client final privé:

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages consécutifs à un montage inapproprié par le client lui-même ou au non-respect des instructions de montage. Les prétentions ne portent que sur l'objet de la réclamation et non sur l'ensemble de la livraison. En cas de vente des meubles à des tiers, la garantie s'éteint. Les prétentions de garantie pendant la période de garantie incluent la réparation du défaut matériel et sont assurées, à notre convenance, par l'un de nos partenaires commerciaux ou par nous-mêmes. La revendication de telles prétentions suppose la notification du défaut par le premier client final par e-mail (welcome@jutzler.swiss) ou par courrier (JUTZLER AG, Bahnhofstrasse 6e, 3414 Oberburg, Suisse) à JUTZLER AG ou au revendeur spécialisé agréé auprès duquel il a acheté le produit de JUTZLER AG. La garantie de cinq ans n'est accordée que sur présentation du contrat d'achat et n'inclut pas cinq ans à l'état neuf. Le délai de garantie pour les pièces de rechange montées prend fin à l'expiration du délai de garantie pour l'ensemble du produit.

Cette garantie ne donne pas lieu à d'autres prétentions, en particulier à des demandes de remboursement des dépenses et de dommages-intérêts. Les droits de garantie légaux tels que l'exécution ultérieure, la résiliation et les dommages-intérêts ne sont pas limités par cette garantie. Par ailleurs, il est expressément indiqué qu'en cas de défaut, le client peut faire valoir ses droits légaux gratuitement. Les produits en exposition sont exclus de la garantie prolongée.

Protection des données: nous traitons les données à caractère personnel que les clients nous communiquent dans le cadre de la revendication de prétentions de garantie exclusivement pour le traitement des obligations de garantie susmentionnées. En recourant à nos prestations de garantie, vous acceptez notre déclaration de protection des données. Celle-ci peut être consultée sous <https://www.jutzler.swiss/fr/la-jutzler-ag/protection-des-donnees/>.

Les droits de l'acheteur en vertu de la législation nationale applicable, c'est-à-dire les droits de l'acheteur vis-à-vis du vendeur découlant du contrat d'achat, ne sont pas affectés par la présente garantie. Cette garantie s'applique en plus des clauses de garantie et de responsabilité applicables et ne limite pas les droits des consommateurs à l'égard des vendeurs ni d'autres droits obligatoires ou auxquels il ne peut être dérogé en vertu de la législation nationale ou européenne, conformément au droit relatif aux conditions générales.

JUTZLER AG